

7.3.3 AUTORISATIONS FINANCIÈRES

■ TABLEAU RÉSUMÉ DES AUTORISATIONS FINANCIÈRES ET DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCE EXISTANTES

Nature des autorisations	Échéance et durée de l'autorisation	Montant nominal maximum autorisé	Utilisation en 2020
Rachat et annulation d'actions			
Achat par la Société de ses propres actions (AGM 4 mai 2020, 18 ^e résolution)	3 novembre 2021 (18 mois)	10 % des actions existantes au 1 ^{er} janvier 2020 (soit 7 950 045 actions)	623 737 actions (soit, 0,73 % du capital social)
Réduction du capital social par annulation d'actions auto-détenues (AGM 10 mai 2019, 22 ^e résolution)	9 juillet 2021 (26 mois)	10 % du capital par période de 24 mois	74 100 actions
Émission de titres de capital			
Émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien du DPS (AGM 10 mai 2019, 13 ^e résolution)	9 juillet 2021 (26 mois)	Capital : 75 M€ Titres de créance : 1 Md€ et dans la limite du Plafond Global	Néant
Émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du DPS, et, le cas échéant, octroi d'un délai de priorité par le Conseil d'Administration dans le cadre d'une offre au public (AGM 4 mai 2020, 19 ^e résolution)	9 juillet 2021 (13 mois)	Capital : 15 M€ Titres de créance : 1 Md€ et dans la limite du Plafond Global	Néant
Émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, par placement privé au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs et suppression du DPS (AGM 4 mai 2020, 20 ^e résolution)	9 juillet 2021 (13 mois)	10 % du capital au jour de l'émission et dans la limite du Plafond Global	Néant
Augmentation du nombre de titres à émettre en cas de demande excédentaire dans le cadre d'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien ou suppression du DPS (AGM 10 mai 2019, 16 ^e résolution)	9 juillet 2021 (26 mois)	10 % du capital au jour de l'émission et dans la limite du Plafond Global	Néant
Fixation du prix d'émission des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, en cas de suppression du DPS (AGM 10 mai 2019, 17 ^e résolution)	9 juillet 2021 (26 mois)	10 % du capital par an et dans la limite du Plafond Global	Néant
Émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital en vue de rémunérer des apports en nature constitués de titres en capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital (AGM 10 mai 2019, 18 ^e résolution)	9 juillet 2021 (26 mois)	10 % du capital par an et dans la limite du Plafond Global	Néant
Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes d'émission ou d'apport ou autres (AGM 10 mai 2019, 19 ^e résolution)	9 juillet 2021 (26 mois)	75 M€ et dans la limite du Plafond Global	Néant
Plafond global des augmentations de capital et émission de titres d'emprunt avec maintien ou suppression du DPS (le « Plafond Global ») (AGM 4 mai 2020, 21 ^e résolution)	9 juillet 2021 (26 mois)	Capital : 75 M€ Titres de créance : 1 Md€	-
Émissions réservées aux salariés et dirigeants			
Émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux adhérents d'un Plan d'Épargne Entreprise de la Société ou de son Groupe (AGM 4 mai 2020, 24 ^e résolution)	9 juillet 2021 (13 mois)	1,6 M€	Néant
Octroi d'option de souscription ou d'achat d'actions Imerys à des salariés et mandataires sociaux de la Société, ou à certaines catégories d'entre eux (AGM 4 mai 2020, 22 ^e résolution)	3 juillet 2023 (38 mois)	Plafond commun : 3 % du capital au jour de l'attribution	Néant
Attribution gratuite d'actions Imerys à des salariés et mandataires sociaux de la Société, ou à certaines catégories d'entre eux (AGM 4 mai 2020, 23 ^e résolution)	3 juillet 2023 (38 mois)	Sous-plafond concernant les dirigeants mandataires sociaux : 0,5 % du capital au jour de l'attribution	611 850 actions gratuites conditionnelles ont été attribuées en 2020 soit 0,72 % du capital

■ TABLEAU RÉSUMÉ DES AUTORISATIONS FINANCIÈRES DONT LE RENOUVELLEMENT EST PROPOSÉ À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 10 MAI 2021

Le tableau ci-après présente les autorisations financières soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte du 10 mai 2021.

√ Pour plus de détails, voir sections 8.2.6 et 8.2.7 du chapitre 8.

Nature des autorisations	Échéance et durée de l'autorisation	Montant nominal maximum autorisé
Rachat et annulation d'actions		
Achat par la Société de ses propres actions (AGM 10 mai 2021, 13 ^e résolution)	9 novembre 2022 (18 mois)	10 % des actions existantes au 1 ^{er} janvier 2021 (soit 8 494 095 actions)
Réduction du capital social par annulation d'actions auto-détenues (AGM 10 mai 2021, 23 ^e résolution)	9 juillet 2023 (26 mois)	10 % du capital par période de 24 mois
Émission de titres de capital		
Émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS) (AGM 10 mai 2021, 14 ^e résolution)	9 juillet 2023 (26 mois)	Capital : 75 M€ Titres de créance : 1 Md€ et dans la limite du Plafond Global
Émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du DPS, et, le cas échéant, octroi d'un délai de priorité par le Conseil d'Administration dans le cadre d'une offre au public) (AGM 10 mai 2021, 15 ^e résolution)	9 juillet 2023 (26 mois)	Capital : 15 M€ Titres de créance : 1 Md€ et dans la limite du Plafond Global et du Sous-Plafond Global
Émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, par placement privé au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs, avec suppression du DPS (AGM 10 mai 2021, 16 ^e résolution)	9 juillet 2023 (26 mois)	10 % du capital au jour de l'émission et dans la limite du Plafond Global et du Sous-Plafond Global
Augmentation du nombre de titres à émettre en cas de demande excédentaire dans le cadre d'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien ou suppression du DPS (AGM 10 mai 2021, 17 ^e résolution)	9 juillet 2023 (26 mois)	15 % de l'émission initiale et dans la limite du Plafond Global et le cas échéant, du Sous-Plafond Global
Fixation du prix d'émission des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, en cas de suppression du DPS (AGM 10 mai 2021, 18 ^e résolution)	9 juillet 2023 (26 mois)	10 % du capital par an et dans la limite du Plafond Global et du Sous-Plafond Global
Émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital en vue de rémunérer des apports en nature constitués de titres en capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital (AGM 10 mai 2021, 19 ^e résolution)	9 juillet 2023 (26 mois)	Capital : 10 % du capital par an Titres de créance : 1 Md€ et dans la limite du Plafond Global et du Sous-Plafond Global
Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes d'émission ou d'apport ou autres (AGM 10 mai 2021, 20 ^e résolution)	9 juillet 2023 (26 mois)	75 M€ et dans la limite du Plafond Global
Capital : 75 M€ est le plafond maximum global commun aux 14 ^e à 20 ^e résolutions (le « Plafond Global »)		
Plafond global des augmentations de capital et émission de titres d'emprunt avec maintien ou suppression du DPS (AGM 10 mai 2021, 21 ^e résolution)	9 juillet 2023 (26 mois)	Capital : 15 M€ est le plafond commun applicable aux émissions réalisées sans DPS (le « Sous-Plafond Global »)
Émissions réservées aux salariés et dirigeants		
Émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux adhérents d'un Plan d'Épargne Entreprise de la Société ou de son Groupe (AGM 10 mai 2021, 22 ^e résolution)	9 juillet 2023 (26 mois)	1,6 M€